# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 juillet 2016 6.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX**

**POUR L'ACCUEIL D'ILLUSTRATEURS EN RESIDENCE**

**APPROBATION**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Riorges apporte, dans la mesure de ses possibilités, un soutien actif à la création artistique et à la promotion des arts au sein de la population, notamment auprès du jeune public.

Dans cet esprit, elle met à disposition d’artistes illustrateurs réunis sous l’appellation "L’Appart", un local de travail au sein de l’école du Bourg, pour leur permettre de pratiquer leur activité dans de bonnes conditions, tout en favorisant la rencontre entre ces illustrateurs et les différents publics bénéficiaires des actions culturelles de la commune.

Le conventionnement a débuté en 2007. Un projet d’association réunissant ces illustrateurs est en cours. La dernière convention étant arrivée à échéance, il s’agit d’établir une nouvelle convention d’une durée de un an dans l’attente du futur statut associatif.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le renouvellement, pour un an, de la convention de mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil d'illustrateurs en résidence, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.